

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Planification de l'entretien des espaces verts	Code	EPS-G2
Conditions	<p>Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes du niveau EP.</p> <p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Module EPS-G1 «Connaissance et utilisation des plantes 2».</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module organisent et gèrent le service d'entretien des jardins. Forts de leurs connaissances en matière d'organisation de mandats, elles établissent des offres portant sur des commandes d'entretien de jardins acquises. Lors de l'attribution du mandat, elles organisent son exécution par les équipes d'entretien et les supervisent. À la fin des travaux, elles établissent la facture et le calcul des coûts réels.		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 10 pages Élaboration d'un concept d'entretien, y c. offre et planification des ressources à l'aide d'un cas pratique</p> <p>Position 2: Présentation (durée 10 min.) et entretien technique (durée 20 min) Durée 30 min.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseiller les clients pour la plantation en se basant sur les biotopes, le rythme des soins à apporter et leurs souhaits. 2. Concevoir des concepts d'entretien en se basant sur les biotopes, les idées d'aménagement et les souhaits des clients et en respectant les dispositions légales. 3. Intégrer la préservation de la flore et de la faune aux objectifs et aux mesures d'entretien lors de l'élaboration du concept d'entretien. 4. Établir des offres pour les travaux d'entretien dans des espaces verts publics et privés. 5. Organiser, coordonner et superviser les travaux des différents groupes chargés de l'entretien. 6. Superviser et évaluer la mise en œuvre du concept d'entretien sur la base des objectifs définis. 7. Tirer des conclusions de cette évaluation pour la suite des soins et en tenir compte lors du remaniement périodique du concept d'entretien. 8. Établir le décompte et le calcul des coûts réels des mandats d'entretien dans des espaces verts publics et privés. 9. Intégrer les conclusions de l'évaluation dans de futures offres, planifications de ressources et achats de matériel. 10. Établir un concept d'entretien pour la conversion d'un espace vert classique et soigné en une installation semi-naturelle. 11. Mettre en place des mesures standardisées de fidélisation de la clientèle en se basant sur les résultats empiriques des mandats d'entretien. 12. Identifier et utiliser les opportunités de relations clients grâce aux nouvelles technologies (e-mails, SMS etc.). 13. Garantir la mise en œuvre de l'ordonnance sur la protection des végétaux. 14. Créer, pour les collaborateurs, des instruments et des conditions générales qui garantissent la mise en œuvre des dispositions légales relatives à la gestion des organismes de quarantaine. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	60
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS	7 ans